

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sondage IFOP-FESP

Dépendance : plus de huit Français sur dix font confiance aux entreprises privées de maintien à domicile

Dans le cadre du débat national sur la « dépendance des personnes âgées » initié par le gouvernement, la FESP a demandé à l'Ifop d'étudier le regard porté par les Français sur les entreprises privées de maintien à domicile¹.

Plus de huit Français sur dix (81%) font confiance aux entreprises pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. En moins de dix ans de développement sur ce secteur économique, les entreprises ont réussi à gagner la confiance des Français. La diversité des structures est plébiscitée par **96 % des personnes interrogées**, 42 % estimant que la coexistence d'entreprises et d'associations est une « très bonne chose » et 54 % une « assez bonne chose ».

Pour eux ou leur proche, **neuf Français sur dix souhaitent pouvoir choisir eux-mêmes le prestataire qui assurera les services** de maintien à domicile (90 %). Moins d'une personne interrogée sur dix accepte que les services du Conseil général choisissent pour elle (9 %), confirmant ainsi la volonté de la FESP de lutter contre les discriminations, par ailleurs constatées par l'Igas², lors du choix des prestataires par certains conseils généraux.

Une approche que confirment les bénéficiaires du service qui placent en tête des critères fondant leur choix « **professionnalisme et compétence** » (67 %) et non le type de structure (association ou entreprise) qui ne recueille que 6 % des mentions.

Les entreprises de la FESP se félicitent de ces résultats qui marquent l'attachement des Français aux trois principes fondamentaux qui structurent le secteur :

- principe de **libre choix** du prestataire par le bénéficiaire du service ;
- principe de **libre concurrence** entre les prestataires ;
- principe **d'égalité de traitement** des structures de maintien à domicile par les pouvoirs publics.

La FESP est l'unique fédération professionnelle représentant l'ensemble des acteurs privés du secteur des services à la personne (SAP) auprès des pouvoirs publics et des principales institutions œuvrant dans ce secteur (ANSP, CNSA, etc.).

Contact Presse FESP : 01 53 85 40 80



¹ *Le regard des Français sur les entreprises privées de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, Ifop/FESP, juin 2011. Sondage effectué par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 955 personnes les 16 au 17 juin 2011*

² *Mission relative aux questions de tarification et de solvabilisation des services d'aide à domicile en direction des publics fragiles, Igas, 2010.*